

REPUBLIQUE ISLAMIQUE de MAURITANIE

Commission Technique Consultative de la Statistique (CTCS)

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE LA COMMISSION TECHNIQUE CONSULTATIVE DE LA STATISTIQUE TENUE LE 18 AOUT 1999

Le Mercredi Dix Huit Août Mil Neuf Cent Quatre Vingt Dix Neuf, s'est tenue à 11 heures dans la salle des réunions de l'Office Nationale de la Statistique (O.N.S.), une réunion de la Commission Technique Consultative de la Statistique (CTCS), sous la présidence de Monsieur SIDNA OULD N'DAH, Directeur Général de l'Office National de la Statistique.

Assistaient à cette réunion outre le DG de l'ONS:

- Mr. Mohamaden Ould Bagga Directeur de la Planification et de la Coopération /MEN
- Dr. Abdellahi Ould Mohamed Lehib Directeur de la Planification et de la Coopération /MSAS
- Mr. Mohamed Mahmoud Ould Meïmoune Directeur de l'Emploi /MFPTJS
- Mr. Gandéga Sylli Economiste, PNUD
- Mr. Thiam Diombar Directeur Adjoint du Budget et des Comptes/MF
- Mr. Cheikh El Kébir Ould Ch'bih Economiste, DEE/BCM
- Mr. Anne Mamadou Ingénieur Statisticien, CP/MDRE
- Mr. Boubouda Ould Sidi Informaticien , DEARH/MPEM
- Mr. Khayar Fall Economiste, DPE/MAED
- Mr. Ahmed Salem Ould Atigh Planificateur, Chef de Service des Statistiques/DPC/MEN
- Mr. Cissoko Mamadou Consultant, Schéma Directeur de la Statistique
- Mr. Dadde Ould Weddad Conseiller DG/ONS
- Mr. Taleb Abderrahmane Ould Mahjoub Chef de Département/ONS
- Mr. Bâ Kalidou Chef de Département /ONS
- Mr. Mamadou Harouna Maïga Chef de Département /ONS
- Mr. Ahmed Ould Isselmou Chef de Département /ONS
- Mr. Ahmed Baba Ould Moulaye Chef de Département /ONS
- Mr. Thiam Abdoulaye Département de la Coordination Satisfique/ONS

L'ordre du jour de la réunion de la Commission Consultative Technique de la Statistique comportaient quatre points:

1. Validation de la seconde étape du Schéma Directeur de la Statistique (SDS).
2. Rationalisation et réorganisation des structures de coordination et de concertation en matière statistique.
3. Recensement Général de la Population et de l'Habitat.
4. Questions diverses.

Le Directeur Général de l'Office National de la Statistique, dans un mot introductif, a passé en revue les objectifs de la Commission Technique Consultative, avant de s'appesantir sur le point focal de l'ordre du jour à savoir "la validation de la seconde étape du Schéma Directeur de la Statistique.

La CTCS a entendu sur ce point l'exposé de Monsieur Taleb Abderrahmane Ould Mahjoub, Chef du Département des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale, en même temps Chef de Projet du Schéma Directeur de la Statistique.

Le bilan de l'existant marque la fin de la deuxième étape du processus d'élaboration du Schéma Directeur de la Statistique. Il sera soumis par la suite au Comité Interministériel de la Statistique pour sa validation qui permettra le démarrages des activités rentrant dans le cadre du processus de la troisième étape.

L'élaboration de cette deuxième étape est le fruit du travail d'un groupe de coordination et de commissions spécialisées et d'experts internationaux. Ce travail a été réalisé sur la base de 54 questionnaires adressés aux producteurs et utilisateurs de la statistique exprimant leurs besoins, leurs moyens matériels et humains ainsi que sur leur production.

Le rapport du bilan de l'existant comprend deux parties :

la première partie présente le bilan de l'existant du Système Statistique National après avoir parlé brièvement des préoccupations de l'environnement national, sous régional, régional et international dans le domaine de la statistique.

Cet existant a été exposé à travers le contexte institutionnel, l'identification des différentes composantes du système statistique national et le fonctionnement de celui-ci; le fonctionnement étant étudié sous l'angle de la

production, de moyens des producteurs statistiques ainsi que des besoins exprimés par les utilisateurs.

- La partie II suggère des orientations générales compte tenu du bilan de l'existant et des besoins exprimés par les utilisateurs:

i - le cadre institutionnel: révision de l'ordonnance N°84/135CMSN qui constitue la base légale des activités statistiques en Mauritanie, du décret N°90 O72/PCMSN qui détermine la coordination des activités statistiques, du décret N°90 026/P CMSN du 04/02/90 portant création de l'Office National de la Statistique ;

ii - le cadre organisationnel: renforcement de l'organisation décentralisée actuelle du Système Statistique National, des moyens humains et matériels de l'Office National de la Statistique épicerie du système et des autres composantes, définition de la mission des services statistiques des départements ministériels;

iii - le cadre de la coordination: mise en place d'un mécanisme formel de coordination entre l'Office National de la Statistique et les services statistiques des Ministères techniques, d'une part, et entre les services exerçant dans la même filière, d'autre, re dynamiser le fonctionnement des deux structures de coordination CIS et CTCS, harmonisation de la production statistique nationale avec des méthodes, des concepts largement inspirés de l'environnement international);

iv - le cadre de production:

la liste des besoins statistiques exprimés par les utilisateurs a été établie par domaine.

Abordant le deuxième point de l'ordre du jour, la CTCS a entendu l'intervention du Chef de Département de la Coordination Statistique à l'ONS.

La restructuration de l'Appareil Statistique National (APSN) en 1990 a fait de l'ONS l'épicerie et l'organe principal de conception et de coordination des activités statistiques sur le territoire national.

Dans ce cadre, l'ONS a élaboré un projet de décret créant les instruments de coordination statistiques qui a été adopté le 9 mai 1990 que sont :

- le Comité Interministériel de la Statistique (CIS)

Le CIS est chargé entre autres d'élaborer la politique générale du pays en matière statistique et de fixer les priorités nationales en données statistiques pour le court et le moyen terme. Le secrétariat de ce comité est assuré par le Directeur Général de l'ONS et comprend les membres suivants:

- Le Ministre des Affaires Economiques et du Développement Président
- Le Ministre de l'Intérieur Vice Président
- Le Ministre des Finances Membre
- Le Ministre de l'Industrie et des Mines "
- Le Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme "
- Le Ministre de la Fonction Publique, du Travail, de la
Jeunesse et des Sports "
- Le Ministre des Pêches et de l'Economie Maritime "
- Le Ministre de la Santé et des Affaires Sociales "
- Le Ministre de l'Education Nationale "
- Le Ministre du Développement Rural et de
l'Environnement "
- Le Gouverneur de la Banque Centrale de Mauritanie "

- la Commission Technique Consultative de la Statistique (CTCS)

La CTCS est l'organe technique du dispositif national de la coordination statistique.

Elle a pour mission d'organiser, de suivre, de coordonner et de contrôler l'ensemble des activités statistiques dans le pays.

La CTCS se compose comme suit:

- le Directeur Général de l'ONS (Président)
- le Directeur Général Adjoint de l'ONS (Membre)
- les Chefs de Département à l'ONS "
- le Directeur de la Programmation et des Etudes/MAED "
- le Directeur de l'Emploi /MFPTJS "
- le Directeur des Etudes à la BCM "
- le Directeur de l'Administration Territoriale/MIPT "
- le Directeur de l'Industrie/MIM "
- le Directeur de la Tutelle des Entreprises /MF "
- le Directeur des Transports Routiers /MET "
- le Directeur de la Promotion de la Pêche/ MPEM "
- le Chef de Service des Prévisions et des Statistiques /MDRE "
- le Directeur de la Planification et de la Coopération/MSAS "
- le Directeur de la Planification et de la Coopération /MEN "

- le Directeur de la Concurrence et de la Répression
des Fraudes/MCAT

"

La CTCS organise ses activités autour des commissions sectorielles qui se réunissent en sessions ordinaires et font rapport à celle-ci. Les rapports sont examinés par la CTCS lors de ses sessions pendant lesquelles elle formule les recommandations nécessaires à la mise en oeuvre et au suivi du Plan Statistique National.

Son objet est d'exposer la situation actuelle du dispositif de coordination statistique et de préconiser des mesures en vue de sa rationalisation.

Autres commissions

Il faut ajouter à ce dispositif les commissions ad hoc constituées lors de certaines opérations d'enquêtes telles que:

- Comité ad hoc sur les statistiques agropastorales mis en place depuis fin 1997 à l'occasion de la mise en oeuvre de l'Enquête auprès des Ménages Agropastoraux et de l'élaboration de l'étude sur le Système d'Informations Agropastorales (SIAP).
- Les Commissions spécialisées du Schéma Directeur de la Statistique (SDS). Elles fonctionnent depuis septembre 1998 afin de suivre le processus pratique du SDS. Elles sont au nombre de sept (7) :
 - population
 - conditions de vie des ménages
 - agriculture, élevage et environnement
 - indicateurs macro-économiques et comptes économiques
 - informatiques et techniques connexes
 - entreprises non agricoles
 - Cadre institutionnel et gestion des Ressources Humaines
- Comité de suivi de la base des données sociales: cette structure ad hoc s'est déjà réunie deux fois pour étudier les modalités de cet exercice. Elle comprend entre autre les administrations nationales concernées, les représentants des organismes des Nations-Unies (PNUD, FNUAP, UNICEF et OMS). Elle sera appuyée par un groupe technique qui vient d'être déterminé.
- Différents autres thèmes font l'objet de concertation et de rencontres ponctuelles: pêche, statistiques du commerce extérieur , nutrition, Système d'Informations Géographique (SIG), etc.

OBSERVATIONS

Il faut noter d'abord le caractère restrictif et strictement interne à l'administration de ce dispositif de coordination.

Les partenaires économiques en particulier ne sont pas présents dans ces instances.

Or, une instance supérieure de coordination doit être normalement une instance de concertation des services producteurs avec les partenaires économiques et sociaux que sont les syndicats, avec les représentants des institutions parlementaires, avec l'Université de Nouakchott, les ONG et des personnalités qualifiées dans le domaine qui nous intéressent ici, ainsi que les bailleurs de fonds.

Compte tenu des lacunes observées et à la lumière de l'expérience acquise dans la mise en oeuvre de ce dispositif de coordination, il serait nécessaire de réorganiser la CTCS et de ses structures pour qu'elle soit à même de fonctionner normalement et efficacement.

Pour atteindre ces objectifs, l'ONS doit veiller:

- * à mettre sur pied un secrétariat de la commission bien structuré, dynamique, animé par un personnel qualifié, motivé et disponible en permanence;
- * à tirer des enseignements d'une part de la constitution des comités ad hoc sur les thèmes cités ci-dessus qui a permis de larges échanges de vue entre l'ONS, les services administratifs, le secteur privé et les organisations internationales, et d'autre part, du fonctionnement des structures chargées d'élaborer le SDS, en particulier les commissions constituées autour des domaines suivants et qui correspondent à la répartition de la statistique publique:
 - population
 - conditions de vie des ménages
 - agriculture, élevage et environnement
 - indicateurs macro-économiques et comptes économiques
 - entreprises non agricoles
 - informatiques et techniques connexes
 - cadre institutionnel et gestion des ressources humaines.

Pour le troisième point, la CTCS devait entendre une intervention du Chef du Département des Statistiques Démographiques et Sociales (DSDS) sur le troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) prévu au cours du premier trimestre de 2000.

1. Activités réalisées

Malgré le retard enregistré au niveau de la disponibilité des fonds, le financement vient d'être bouclé avec les bailleurs de fonds suivants:

- l'Union Européenne dans le cadre du 8ème FED
- le Fonds Arabe de Développement Economique et Social (FADES)
- la Banque Mondiale
- le Gouvernement du Japon
- le FNUAP
- l'Etat mauritanien dans le cadre du BCI 1998 et 1999.

Au plan de la conception de la méthodologie, les étapes suivantes ont été réalisées:

- méthodologie générale du recensement
- élaboration du questionnaire
- élaboration des manuels techniques
- cartographie pilote

Au plan de la formation:

Des stages et des voyages d'études ont été organisés à l'intention de quelques cadres aux Etats-Unis, en Egypte au Maroc et au Mali.

2. Perspectives

En dépit des contraintes liées au retard de la mobilisation des financements, des dispositions urgentes sont à prendre pour l'exécution de cette importante opération dans les meilleures conditions.

- i - Cadre légal: le décret prescrivant et portant les organes responsables de ce recensement a été adopté au mois de juin en Conseil des Ministres
- ii - Finalisation de la méthodologie avec l'appui du FNUAP de Dakar dont une mission a séjourné en mai-juin à Nouakchott
- iii- Cartographie censitaire qui permettra de reconstituer le fonds cartographique en répertoriant l'ensemble des localités et points d'eau.

iv- Recensement pilote permettra de tester l'exhaustivité de la cartographie, d'expérimenter le questionnaire et d'évaluer les moyens humains et matériels à mettre en oeuvre pour assurer une meilleure exécution du recensement.

v- Logistique: un lot de véhicules tout- terrain devra être acquis incessamment pour le démarrage de la cartographie censitaire.

S'agissant du quatrième point, la CTSC recommande à ses membres de se réunir le plus fréquemment possible.

Fait à Nouakchott, le 18 Août 1999

Le Secrétaire de la séance

Le Président de la Commission
Technique Consultative de la
Statistique

BA KALIDOU

SIDNA OULD N'DAH

